



Accident en stationnement

Par **RagYs**, le **09/11/2018 à 09:23**

Bonjour,
J'étais garé sur le parking extérieur de mon entreprise mais vu que celui-ci est toujours saturé, je me suis garé à cheval sur la chaussée sans gêner la circulation du dit parking, à quelques mètres de places parkings, toutes occupées. 1/3 de la longueur de ma voiture dépassait sur la chaussée, l'autre partie étant sur un terre-plein en herbe.
Ma voiture s'est fait emboutir son flanc côté chaussée par un transporteur qui m'a laissé un mot avec son téléphone. Le contactant, il me dit que les torts sont de 50/50 car il y avait une place de parking non loin de là où j'étais stationné! Est-ce vrai? Est-ce l'existence ou la disponibilité d'une place de parking qui influe sur ce tort? Merci d'avance.

Par **chaber**, le **09/11/2018 à 10:04**

Bonjour
[citation]Est-ce l'existence ou la disponibilité d'une place de parking qui influe sur ce tort?[/citation]peu importe, vous étiez en stationnement irrégulier comme vous le décrivez
Cas 43 barème IDA entre assureurs
X en stationnement irrégulier (ou à l'arrêt irrégulier).
Part de responsabilité pour X et Y : X 50 pour cent, Y 50 pour cent

Par **Lag0**, le **09/11/2018 à 10:59**

Bonjour,
[citation]Est-ce l'existence ou la disponibilité d'une place de parking qui influe sur ce tort?[/citation]
Non, cela n'a rien à voir, ce qui compte est de savoir si vous étiez en stationnement régulier ou irrégulier. À vous lire, on pense plutôt "irrégulier"...

Par **chaber**, le **09/11/2018** à **11:08**

bonjour[n[citation] 1/3 de la longueur de ma voiture dépassait sur la chaussée, l'autre partie étant sur un terre-plein en herbe. [/citation]le stationnement irrégulier en agglomération est bien défini par RagYs